



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2014

Déclaration du Conseil d'Administration de l'ONF relative à la préparation du budget 2015 de l'établissement public

Le Conseil d'administration de l'Office national des forêts :

- est conscient des objectifs nationaux de réduction des dépenses publiques demandés à tous les ministères et à tous les établissements publics ;
- prend acte de la décision du Gouvernement d'inscrire en projet de loi de finances la réduction de 20 millions d'euros la subvention exceptionnelle qu'il accorde à l'ONF pour 2015 pour ne pas faire porter cet effort budgétaire sur les Communes forestières ;
- prend note que les perspectives de recettes bois en hausse, la montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont l'ONF bénéficiera en 2015 et la réduction des dépenses sur les fonctions support, permettront d'absorber cette baisse de la subvention exceptionnelle, sans modifier l'évolution du schéma d'emplois prévu en 2015 et en assurant le financement des travaux forestiers sur la forêt domaniale ;
- rappelle que le versement compensateur, qui avait été augmenté de 20 M€ en 2014, et les autres subventions de l'État sont maintenues au niveau de 2014 et que l'établissement public a vocation à équilibrer son budget sans recours systématique à une subvention exceptionnelle ;
- considère que la proposition du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'anticiper, en 2015, la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières pour la période 2016-2020 peut constituer une réelle opportunité pour construire un contrat de progrès et de stabilité ;
- considère que, dans ces conditions, le contrat signé en 2011 pour la période 2012-2016 ne peut se poursuivre aux conditions initialement prévues que jusqu'à fin 2015.

Dans la perspective de la négociation du contrat d'objectifs 2016-2020, le Conseil d'administration :

- fait sien le cadrage fixé par le président de la République dans son courrier du 26 juin 2012 au président du Conseil d'administration de l'ONF, courrier qui rappelait notamment son attachement au régime forestier, garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, et à la consolidation de l'Office national des forêts ;
- rappelle que les orientations adoptées par ce Conseil dans le cadre de la résolution 2013-09 du 27 juin 2013 constituent un point de départ à partir duquel vont s'engager les prochaines négociations en vue de l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs ;
- demande au directeur général de poursuivre, pour l'année 2015, les travaux engagés de réorganisation de l'établissement, de mise en œuvre du plan d'actions suite à l'audit socio-organisationnel, et de prendre les dispositions permettant de mobiliser les bois en forêts domaniales et communales, conformément aux dispositions prises par ce Conseil en demandant aux communes forestières leur plein concours en ce domaine ;
- prend connaissance, avec satisfaction, des arbitrages gouvernementaux sur le triennal budgétaire 2015-2017 concernant les effectifs de l'ONF qui respectent la trajectoire du contrat 2012-2016 et acte l'arrêt de la réduction des effectifs en 2017 ;
- acte en conséquence, que les diminutions d'effectifs programmées pour 2015 doivent être appliquées dans le cadre de l'actuel contrat d'objectifs et, pour 2016, que la trajectoire d'emplois sera intégrée à la négociation du prochain contrat ;
- prend acte des conclusions et recommandations du rapport de la Cour des comptes sur l'ONF pour la période 2009-2012.

Le Conseil d'administration rappelle qu'il souhaite être pleinement associé aux travaux d'élaboration du nouveau contrat. Il demande que les organisations syndicales de l'ONF, ainsi que ses instances représentatives des personnels de droit public et de droit privé, soient pleinement associées et consultées. Il souhaite par ailleurs que les partenaires de l'Office puissent s'exprimer.

Le Conseil d'administration attend de ces travaux qu'ils abordent toutes les pistes permettant de valoriser les compétences, les produits et les services de l'ONF, d'identifier de nouvelles recettes (carbone, qualité de l'eau,...) et de maîtriser les dépenses de l'établissement.

Le Conseil d'administration veillera à ce que ces travaux permettent de garantir l'équilibre financier pérenne de l'Office, afin que l'établissement puisse enfin accomplir ses missions dans un cadre stabilisé. Le prochain contrat d'objectifs et de performance doit être un contrat de progrès et de stabilité

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET